



**Un avant et un après dans l'action sociale ?  
Pour nous, plus jamais comme avant !**

## **Droit de retrait dans l'action sociale Un mouvement social historique**

26 septembre, un droit d'alerte de l'ASE de Frouzins est déposé par SUD et l'équipe se met en droit de retrait. Le refus de déclencher l'enquête CHSCT par le DGS de manière illégale amène toute la MDS de Frouzins à se mettre en droit de retrait.

30 septembre, droit de retrait de la MDS de Cazères déposé par SUD. A partir de cette date, plus d'une dizaine de droits d'alerte déposés par SUD à la demande d'équipes de MDS ou de l'ASE.

Devant cette manifestation de la souffrance au travail, le syndicat SUD sollicite nos partenaires syndicaux pour organiser une AG de l'ensemble de la direction des Solidarités le 10 octobre.

Environ 500 collègues se pressent dans les salons et nous sommes obligés de nous déplacer à l'assemblée départementale pour organiser les débats. Pour la première fois peut-être toutes les techniques, les missions, les professions, du siège comme des MDS sont réunis, seuls manquants, les responsables de MDS.

A l'issue, mandatés de façon massive par l'AG, les syndicats SUD, CGT et FO déposent un droit de retrait général pour la DGD Solidarité.

Durant plusieurs jours, des centaines de collègues participent activement au mouvement sur le site ou dans les services, imposent le cadre de l'enquête. Cette enquête sera extraordinaire par son ampleur et les témoignages des souffrances, mal être au travail et des dangers qui en découlent.

Les enquêtes (Frouzins, Cazères et de la DGA solidarité) concluent sur la gravité du « *danger pour bon nombre d'agents* ». L'imminence du danger « *est difficilement prévisible mais reste possible* ». Pour Frouzins et Cazères, les décisions suite à trois semaines de droit de retrait sont en dessous des attentes et du danger auxquels sont exposés nos collègues.

**A toutes celles et ceux qui se posaient la question de la légitimité des droits d'alerte et de retrait déposés par le syndicat SUD ont ainsi une réponse sans appel.**

## Un « plan d'actions » réel mais insuffisant

Ce « plan d'actions » intervient après des mois de réorganisations où la direction s'est racontée des histoires sur l'adhésion des collègues. En réalité, la territorialisation est intervenue comme un chien dans un jeu de quilles. La souffrance cumulée, le manque de moyen, les conflits éthiques, les procédures inadaptées, le calibrage de la territorialisation basé sur des chiffres faux, ont créé une situation explosive. Si on rajoute l'autisme institutionnel et le résultat de l'audit du cabinet Eneis ...

Les choix des assemblées générales ont été très clairs :

- Dépôt d'un nouveau droit d'alerte pour les conditions de reprises. Il a été déposé le 18 octobre par SUD. Nous regrettons que les autres syndicats ne s'y soient pas associés.
- Construction d'une mobilisation le 7 novembre pour appuyer les revendications le jour du premier comité de suivi.
- Appel à mobilisation de l'ensemble du secteur médico-social, privé comme public.

### Il faut reporter la mise en œuvre de la territorialisation

L'un des éléments de crise a été l'approche du déménagement de nombreux services du siège. Incontestablement, ils ne sont pas prêts. Une partie n'adhèrent pas au projet lui-même et des services n'ont pas leurs nouvelles missions définies. Tous nos collègues sont dans un tel état de difficultés et de souffrances liées à des manques de moyen qu'on ne peut pas leur faire subir un tel changement brutal.

Si la proposition par M. Vincini de discuter de tout le 7 novembre est sincère, il faudra discuter également de ces questions. Or, l'annonce du report au 25 novembre n'est pas suffisant pour croire à une possibilité de recalibrer la territorialisation et rediscuter de l'opportunité du transfert de certains services ou encore de définir les nouvelles missions avant le déménagement.

**Nous demandons le report au plus tôt début 2020**

**C'est le phénomène massif, collectif, solidaire, par delà les techniques et les missions qui a obligé l'exécutif à présenter un « plan d'actions des solidarités » devant le personnel.**

**C'est la méthode que nous proposons de poursuivre avec un vaste mouvement de grève le 7 novembre, à l'occasion du premier comité de suivi pour l'application du plan d'action.**

**C'est notre nombre et notre détermination qui a bousculé l'exécutif et la direction générale, amplifions notre mobilisation !**